

# AUTOMNE/HIVER - 2019

## SAINT LÉGER LA MONTAGNE bulletin municipal

BONNE  
ANNEE

2019

### Horaires d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>Matin</b>	8h30 12h00	8h30 12h00	8h30 12h00	8h30 12h00	Fermé au public	8h30 12h00
<b>Après- midi</b>	13h30 17h00	Fermé au public	Fermé	13h30 17h00	13h30 17h00	Fermé

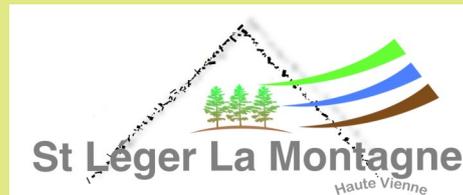
# Sommaire

☛	Les numéros utiles.....	1
☛	Actualités .....	2
☛	Compte rendu des séances du Conseil Municipal .....	6
☛	Informations diverses.....	10
◆	Info Elan.....	10
◆	Encombrants.....	10
◆	PIMMS .....	11
◆	FNATH.....	11
◆	Service National.....	11
◆	# Ma Commune j'y tiens .....	12
◆	ASSAT .....	12
◆	Collecte ordures ménagères.....	13
☛	Le mot des associations .....	14
◆	Comité des fêtes.....	14
◆	Gymnastique Volontaire.....	15
◆	Lou Amis .....	16
◆	ACCA.....	17
◆	TVC.....	18
◆	Club canin.....	19
◆	Nature et Patrimoine .....	20
◆	Judo Club.....	21
◆	VTT Rando Club .....	21
◆	Maison de la Réserve .....	22
☛	Programme festif .....	24
☛	Nouveaux arrivants & Etat civil .....	24
☛	Tarifs communaux .....	25

# Les numéros utiles

## En cas d'urgence

Mme Gisèle JOUANNETAUD, maire ☎ 05 55 39 85 19  
Mr Cyrille JOUANNETAUD, premier adjoint ☎ 05 55 39 88 36  
Mr Jean BAYLE, deuxième adjoint ☎ 05 55 39 84 93  
commune.saintlegerlamontagne@wanadoo.fr



## Permanences

Le matin de 10 h 00 à 12 h 00, sur rendez-vous

SAMU.....	15
POMPIERS.....	18
POLICE.....	17
APPEL URGENCE.....	112
ENFANCE MALTRAITEE.....	119

## APPELS D'URGENCES

GENDARMERIE NATIONALE.....	05 55 56 60 16
COLLEGE DE ST SULPICE LAURIERE.....	05 55 71 47 54
ECOLE PRIMAIRE DE LA JONCHERE.....	05 55 39 83 41
ENEDIS (dépannage).....	09 72 67 50 87
TRESOR PUBLIC DE BESSINES.....	05 55 76 00 78
SPA Refuge Lucien BERDASE à Couzeix.....	05 55 48 06 75

## NUMEROS UTILES

### Maison du Département

6 bis, avenue de la Libération  
87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE  
05 55 76 66 60



Permanences de l'assistante sociale : Mme BOURDIER Julie

Madame BOURDIER étant en congé parental, il vous faut contacter la maison du département, qui vous proposera un rendez-vous avec une autre assistante sociale

Consultation de nourrissons : Médecin PMI: Docteur PEIFFER Michelle

Puéricultrice : Mme BARGY Marie-Hélène

- ☛ Le vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous à la Maison du Département de Bessines-sur-Gartempe

Permanence de la référente autonomie : Mme LAZZARINI Corinne

- ☛ Le 1<sup>er</sup> mardi du mois de 14 h 00 à 17 h 00 à la Mairie de Laurière
- ☛ Le vendredi de 14 h 00 à 16 h 00 à l'antenne sociale de la Maison du Département de Bessines-sur-Gartempe

Permanence téléphonique de la conseillère en économie sociale et familiale : Mme AUBARD Stéphanie

- ☛ Le mercredi de 8 h 30 à 10 h 30.

## PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

A.C.C.A. Mme Mélody MAUX.....	06 83 75 30 71
COMITE DES FETES Mr Henri ROUDIER.....	05 55 39 82 05
LOU AMIS Mme Marcelle LYRAUD.....	05 55 39 83 34
G.V. Mme Aline JACQUEMARD.....	06 76 13 57 44
T.V.C. Mme Nicole PORTIER.....	05 55 71 32 77
CLUB CANIN Mr Géry MISSUD .....	06 11 14 56 77
V.T.T. Rando Club Mr Didier GAULLARD.....	06 80 34 27 63

# Actualités

## Noël de la Commune

Ho!Ho!Ho! Mes chers petits de Saint Léger La Montagne, le rendez-vous était donné, et vous y avez répondu « présent ». Je sais que vous avez tenu votre promesse d'être sage, je l'ai vu et vos parents me l'ont confirmé.

Profitez bien de vos cadeaux. Sachez tout de même les partager. Un grand merci à Angel et Thierry pour le super goûter qu'ils vous ont offert pour ma venue.

J'ai un petit secret, ne le dites à personne:

mais Madame le Maire m'a déjà demandé de bien vouloir revenir vous gâter l'année prochaine et c'est avec grand plaisir que j'ai dit...oui!

Le Père Noël



## Numérué

Les avez-vous déjà remarqués ? vous passez devant depuis le 13 décembre. Oui elles sont arrivées, nos plaques de rue, au Bourg de la commune, et avec elles nos numéros d'habitation ! (il n'y a pas de nom de rue dans les villages, seulement les numéros).

En début d'année, les agents municipaux passeront à votre domicile vous remettre des documents, et ils fixeront votre numéro.



## Les colis de nos Aînés

C'est avec un grand plaisir, que la Municipalité, a distribué cette année 77 colis à nos Aînés, à qui nous souhaitons de merveilleuses fêtes de fin d'année.



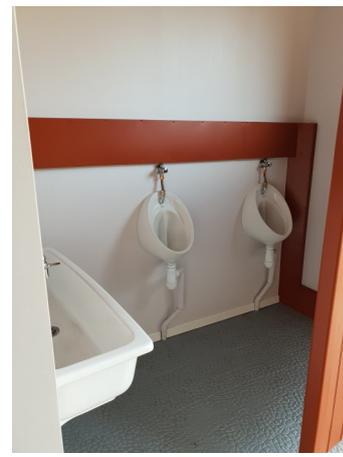
## Les travaux en régie

Voici en image, le résultat des travaux de renouvellement de la haie du cimetière du bourg.



# Actualités

Les agents techniques de la commune, ont donné un « coup de neuf » aux toilettes de la salle polyvalente. Murs, sol, plomberie...n'ont pas de secret pour eux. Félicitations pour ce beau travail



Frédéric et Didier ont également restauré la fontaine du village du Mazeau, qu'une riveraine souhaite agrémenter de plantations.



## « Cloches de l'Armistice »

Le mercredi 3 octobre 2018 un article est paru dans le journal « le populaire », pour présenter le projet de l'association Campanaire Limousine, de valoriser le son des cloches des églises. La Commune a fait le choix de participer à l'opération « cloches de l'armistice », qui a été préparée par l'Association Campanaire Limousine, avec les Préfectures de Département, l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, et les associations de Maires et Elus des départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, dans le cadre de la commémoration du centenaire de la grande guerre. L'objet de ce dossier était de mettre en évidence différents éléments de la gestion du paysage sonore. Les enregistrements réalisés à l'occasion de la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2018, seront proposés à la Bibliothèque Nationale de France. Une partie sera diffusée sur le site internet « gallica.fr » dans une rubrique dédiée aux commémorations du 11 novembre 1918. Ils seront également proposés en dépôt aux Archives Départementales.



Des leçons d'anglais pour adulte, peuvent vous être proposées, à raison d'1heure30 par semaine, pour 60 € par trimestre.

Pour que ce projet se réalise, il faut un minimum de 6 personnes.

Contactez le secrétariat pour vous faire inscrire



## Elagage

Il est rappelé aux administrés, qu'un arrêté portant sur l'élagage, ou l'abattage d'arbres est en vigueur sur la commune.

### **ARRÊTÉ N° 2016/38**

#### **Arrêté concernant l'élagage ou l'abattage d'arbres**

Le Maire de SAINT LEGER LA MONTAGNE

Vu le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la voirie routière, notamment son article R 116-2,

Vu le code rural et de la pêche maritime,

Vu le règlement sanitaire départemental,

Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantées en bordures des voies communales et des chemins ruraux risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière que la conservation même des voies, ainsi que la sécurité et la maintenance des réseaux aériens,

Considérant qu'il importe de rappeler aux propriétaires riverains les obligations qui leur incombent à cet égard, ainsi que celles qui leur incombent le long des routes départementales.

#### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et les parcs publics de stationnement) et des chemins ruraux (sentiers, chemins) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux. Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

**Article 2 :** Les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins.

**Article 3 :** Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.

**Article 4 :** En bordure des voies communales et des chemins ruraux, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage prévues aux articles 1 et 2 peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet et au terme d'un délai d'un mois.

**Article 5 :** En bordure des voies départementales, il est rappelé aux propriétaires riverains et à leurs représentants que le règlement de voirie départementale s'applique. Ce règlement régit les plantations, la hauteur des haies vives, l'élagage et l'abattage des arbres le long du domaine public départemental.

**Article 7 :** Les produits de l'élagage ne doivent en aucun cas séjourner sur la voie publique ou tout autre chemin communal et doivent être enlevés au fur et à mesure.

**Article 8 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 9 :** Madame le MAIRE, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 10 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à St-Léger-La-Montagne, le 21 septembre 2016

## CHATS

Devant la prolifération de chats errants au village de « Lailloux », nous avons contacté l'association « 30 millions d'Amis » avec qui nous avons signé une convention de partenariat afin de nous apporter une aide financière pour procéder à la stérilisation de ces animaux.

La campagne est en cours. Nous espérons pouvoir attraper tous ces félins. Nous avons l'obligation de les remettre sur le lieu de trappage après leur stérilisation.

Nous invitons chacun à être vigilant pour éviter la prolifération de leurs animaux domestiques.

## RAPPEL :

**L'identification des chats et des chiens est obligatoire.**

**La divagation des animaux domestiques est interdite.**

Dans le respect des règles et du voisinage, nous vous demandons de veillez à ces prescriptions sous peine d'amende.



## TOMBOLA GEANTE 2019 DES ST LEGER DE FRANCE

L'association des Saint Léger de France, dont Saint Léger la Montagne fait partie, organise sa 10ème Tombola géante, 15 000 billets sont en vente au prix de 2.€, dont 90 sont à la mairie et vous attendent jusqu'au 27 mars 2019!!!

- 1 semaine pour 2 en gîte dans le marais poitevin,
- 1 WE pour 2 en chambre d'hôtel à St Léger Près Pons,
- 1 bon à l'Auberge communale de St Légier La Chiésaz,
- 2 nuits pour 2 à l'Auberge de St Léger la Montagne

Et bien d'autres lots..... Alors venez tenter votre chance!!!



Comme vous le savez déjà, depuis le 15 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité du département de la Haute-Vienne, comme les demandes de passeport doivent être déposées dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil, comme les mairies d'Ambazac et de Bessines sur Gartempe.

Toutefois, des formulaires vierges de demande sont disponibles à la mairie de Saint Léger La Montagne ainsi que la liste des pièces à fournir pour les demandes de CNI ou de passeport.

Il vous est également possible de faire des pré-demandes sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) (en créant un compte si vous n'en avez pas déjà un), il faudra alors imprimer le récapitulatif afin de l'amener à la mairie au moment de votre rendez-vous. Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter le secrétaire



# Compte rendu des séances du Conseil Municipal

Lors du 2ème semestre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni 5 fois, les 4 juillet, 17 septembre, 17 octobre, 27 novembre et 17 décembre.

Les comptes rendus complets sont à la disposition de toute personne, à la mairie.

Lors de ces séances, il a été débattu des points suivants :

## AUBERGE DES TROIS CLOCHERS:

Les travaux intérieurs ont fait l'objet d'avenants auprès des entreprises de différents corps de métier :

- Peintures : 476.06 €
- Menuiseries intérieures : 390,00 €
- Plomberie – plonge : 5.895,19 €
- Plomberie – hotte : 1.515,92 €
- Maçonnerie : - 44,03 €
- Architecte : extérieur et perron 9,10% du montant des travaux H.T.

Les lots pour l'aménagement des extérieurs ont été attribués selon le détail ci-dessous :

LOT	ESTIMATION DE BASE	ENTREPRISE MIEUX DISANTE	TOTAL OFFRES (HT)
1 – TERRASSEMENT	13 300.00 €	SAS HMP	9 981.60 €
2 – TERRASSE BOIS	10 800.00 €	ALIBOIS	8 229.80 €
3 – ELECTRICITE	1 000.00 €	ECOTECH 87	906.00 €
4 – ESPACES VERTS	2 900.00 €	LARANKA	2 633.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 000 €</b>		<b>21 750.40 €</b>

Ces travaux sont pratiquement terminés. Il reste encore le lot électricité.

Pour l'ensemble des travaux d'aménagement de l'Auberge

Nous avons reçu l'accord de subvention FEADER (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural). L'aide accordée s'élève à 92.412,86 €.

Pour rappel, voici les subventions accordées pour cette opération en plus de l'aide de l'Europe :

Conseil Départemental : 8.730,00 €

FSIPL (Fonds de Soutien à l'investissement Public Local – ETAT) : 63.963,30 €

Communauté de Communes Porte d'Occitanie : 27.500,00 €

**Soit un total de: 192 606,16 €**



# Compte rendu des séances du Conseil Municipal

## NUMERUE

Avec le concours de la Poste, il a été procédé à la dénomination des rues du Bourg de Saint Léger comme ci-dessous :

- Place de l'Eglise,
- Rue de la Fontaine,
- Rue des Marronniers,
- Rue du Cimetière,
- Rue du Château,
- Chemin des Sabots.

Pour les villages, une seule numérotation est mise en place. Il a fallu, toutefois, se positionner sur l'orthographe des noms afin d'uniformiser l'appellation de chacun

<b>SAINT-PIERRE</b>	<b>LE BOURG</b>
<b>LA SERRE</b>	<b>LE MAZEAU</b>
<b>LEYCURAS</b>	<b>LASGORCEIX</b>
<b>MARZET</b>	<b>SEIGNEDRESSE</b>
<b>LA CROIX DU PÂTRE</b>	<b>LESPINAS</b>
<b>LES MONTS</b>	<b>MALLETY</b>
<b>L'ÉTANG</b>	<b>LES COMBES</b>
<b>LE TEMPLE</b>	<b>LAVEDRENNE</b>
<b>SAUVAGNAC</b>	<b>LAILLOUX</b>
<b>SÉGORD</b>	<b>JEAMMEYRAT</b>
<b>LASCAUX</b>	<b>LE MOULIN DE JEAMMEYRAT</b>
<b>LE PETALUS</b>	<b>COMBE CHAVE</b>

Les numéros seront posés début janvier par les employés municipaux

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental pour le remplacement des panneaux de signalisation défectueux et pour tenir compte des nouvelles orthographe et additions de lieux-dits.

## RGPD

(Règlement Général pour la Protection des Données)

Ce nouveau cadre juridique de l'Union Européenne qui gouverne la collecte et le traitement des données à caractère personnel des utilisateurs est obligatoire depuis le 25 mai 2018. Un délégué doit être nommé par la commune. Il ne peut s'agir ni d'un élu, ni d'un membre du personnel communal.

En conséquence, après mise en concurrence, un contrat de mission est passé avec le Cabinet THEMYS portant désignation d'un délégué à la protection des données, conformément aux obligations du Règlement européen sur la protection des données.

Ce contrat est conclu pour une durée de 48 mois. Il pourra se poursuivre par reconduction expresse, par période d'une année, sans pouvoir excéder 5 ans au total. La dépense en résultant est de :

- 450 € HT pour l'année 2018 (mise en place de la conformité RGPD),
- 300 € HT les années suivantes.

# Compte rendu des séances du Conseil Municipal

## RPQS

(Rapport sur le Prix et la Qualité du Service)

Le Conseil Municipal a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il a été transmis aux services préfectoraux et mis en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) où il est consultable.

## TRESORERIE AMBAZAC

L'Assemblée délibérante a soutenu l'action de la commune d'AMBAZAC en signant la motion contre la fermeture de la trésorerie prévue au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 et en répondant présent à la demande de mobilisation.

## FORETS

- Des coupes de bois ont fait l'objet de vente par l'intermédiaire de l'Office National des Forêts. La première se situe à La Palou et le montant est de 75.900 €, la deuxième se trouve au niveau du barrage du Mazeau pour un montant de 122.400 € et enfin la troisième à la Croix du Pâtre pour 2.000 €, soit un total de 198.500 € au profit de la Commune.
- La Commune possède des parts sociales au sein du Groupement forestier du Bois des Echelles. Celui-ci, au cours de son Assemblée Générale qui s'est tenue le 7 septembre dans notre salle polyvalente, a décidé de reverser une partie de l'excédent de trésorerie au profit de ses sociétaires. A ce titre nous avons perçu 1.740 €.
- Le Groupement forestier de Truffy a fait une demande d'achat de parcelles boisées appartenant à la commune, section A n° 1110 et 1111 représentant une superficie de 75 a 06 ca. Il a été décidé de donner une suite favorable à cette demande au prix de 1.000 € l'hectare.
- Notre commune a décidé de renouveler son adhésion au PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) pour promouvoir la gestion durable de la forêt Nouvelle Aquitaine, pour une durée de cinq ans. Ce label permet de garantir une gestion écoresponsable des forêts.
- La commune possède les parcelles susceptibles d'aménagement forestier, d'exploitation régulière et de gestion durable. Elles relèvent à ce titre du régime forestier. En conséquence et après en avoir délibéré, le conseil municipal a demandé l'application du régime forestier pour ces parcelles situées principalement sur le Mazeau pour une superficie de 10 ha 46 a 23 ca. Ces parcelles seront intégrées au futur document d'aménagement prévu pour 2019.

## TARIFS

Le Conseil Municipal a procédé à la révision des tarifs pour l'année 2019.

Vous trouverez le tableau à la rubrique « TARIFS COMMUNAUX ».

# Compte rendu des séances du Conseil Municipal

## PERRON DE LA MAIRIE

Les travaux de modification de l'accessibilité du perron de la mairie ont été dévolus aux entreprises suivantes après mise en concurrence :

LOT	ESTIMATION DE BASE	ENTREPRISE MIEUX DISANTE	TOTAL OFFRES (HT)	COMMENTAIRES
1 – TERRASSEMENT	13 650.00 €	PASQUIER	15 014.09 €	Mieux disant
2 – 4 - DEMOLITIONS GROS ŒUVRE RAVALEMENT – PAREMENT INSTALLATION CHANTIER	21 610.00 €	A&N	23 860,83€	Mieux disant
3 – SERRURERIE	4 730.00 €	CTM 87	4 598.41 €	Mieux disant
4 – SIGNALISATION Personnes à Mobilité Réduite		ROUGIER	3 379,83 €	
<b>TOTAL</b>	<b>37 370.00€</b>		<b>46 853,16 €</b>	

Le commencement de ces travaux est prévu au printemps.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « ELAN »

Chacun peut prendre connaissance de toutes les informations concernant notre Communauté de Communes sur le site : <https://www.elan87.fr>. Une page Facebook existe aussi et peut être également consultée.

Notre « comcom » a pris la compétence « voirie » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. En conséquence une modification des statuts a été validée par le Conseil Municipal.

## DIVERS

Nous avons décidé d'adhérer à l'association des Maires ruraux à partir de 2018. Cette association permet d'avoir accès à des informations importantes pour nos communes rurales.

A la suite de la mise en place du R.U.E. (Registre Unique Electoral) toute personne peut désormais s'inscrire sur les listes électorales à tout moment de l'année. A la suite de cette réforme, il a été nécessaire de désigner des délégués au sein de la commission de contrôle chargés de la vérification des opérations de révision de ces listes.

Mesdames Aline JACQUEMARD, Claude CAILLON et Monsieur Gérard BAYLE ont été nommés titulaires ; Messieurs Christophe BONNETAUD, Corentin JOUANNETAUD et Pascal BRUNEAU sont leurs suppléants respectifs.

Le contrat de maintenance auprès de COFELY (qui a été mis en concurrence par le SEHV) a été reconduit jusqu'au 30 décembre 2020 pour l'entretien de la chaufferie centralisée, des pompes à chaleur et les VMC. Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (S.M.A.B.G.A.) suite à la demande d'adhésion de la Communauté de commune de « Monts et Vallées Ouest Creuse ».

# Infos diverses



Un nouvel onglet dédié au développement économique du territoire à été ajouté sur le site internet de la Communauté de Communes ELAN. Il est consultable sur : <https://www.elan87.fr/economie/>.

La Communauté de Communes, tient également une base de données des locaux artisanaux, commerciaux et industriels vacants et disponibles, consultable sur : <https://www.elan87.fr/economie/s-implanter/locaux-disponibles/>.

Enfin, ELAN possède une page Facebook, sur laquelle elle diffuse, des informations relatives au volet économique, sur les offres d'entreprises à reprendre sur le territoire et les diverses actualités économiques.

## Encombrants

### MAXIMUM

Les Masgrimauds

87160 MAILHAC SUR BENAIZE

Tél. : 05 55 76 22 78

Fax : 05 55 76 42 92

Mail : [maximum87@orange.fr](mailto:maximum87@orange.fr)



### Dates de collectes pour l'année 2019

Jeudi 7 mars

Mercredi 22 mai

Lundi 26 août

Lundi 21 octobre

### LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI :

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...

### SONT EXCLUS DE LA COLLECTE :

- ◇ Les déchets verts
- ◇ Les gravats
- ◇ Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- ◇ Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
- ◇ Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants...)
- ◇ Les huiles usagées
- ◇ Les pneus
- ◇ Les bâches agricoles
- ◇ Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres
- ◇ Les poêles et bidons non vidés.

### LE JOUR DE LA COLLECTE :

**Les agents de MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes**, les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route selon les dates prédéfinies, avant 8 H, horaire de début de collecte.

Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrant.

En cas **d'oubli d'inscription**, les encombrants ne seront pas collectés et **la collecte sera reportée à la prochaine date**.

**Attention : les tas d'encombrants supérieurs à 3 m<sup>3</sup> ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais font l'objet d'une prestation de débarras de maison. Les personnes ne doivent pas s'inscrire à la mairie mais contacter MAXIMUM afin de fixer un rendez-vous pour voir les encombrants et établir un devis.**

### LE DEBARRAS DE LA CAVE AU GRENIER :

Afin de faciliter le nettoyage d'une maison ou d'un bâtiment, MAXIMUM réalise des débarras de la cave au grenier sans écrémage.

A la demande, nous nous rendons sur place pour réaliser une évaluation du coût du débarras.

Un devis est alors proposé avec photos.

Le montant de ce devis dépend du taux de réemploi des objets à débarrasser.

Après acceptation, une équipe de MAXIMUM vient débarrasser les divers encombrants définis dans le devis, à la date prévue avec le particulier.

# Infos diverses

**PIMMS**  
POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES

2, Place de la Gare  
87240 AMBAZAC  
☎ 05.55.57.05.30

Implanté sur Ambazac depuis octobre 2001, le centre d'Animation est une association indépendante, qui propose des services de proximité. L'association s'attache à coordonner de nombreuses actions en lien avec les secteurs d'activités suivants : la petite enfance, la jeunesse, la famille, l'accompagnement scolaire et l'aide à la réalisation des formalités administratives et l'insertion.

Si vous êtes en difficulté sur un sujet de la vie de tous les jours, n'hésitez pas à les contacter. Vous pouvez également vous rapprocher de la mairie pour avoir plus d'information.



La FNATH est une association reconnue d'utilité publique depuis 2005. Elle assure un rôle de conseil et de défense, quel que soit le régime social.

**LA FNATH AVANCE...**

**ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE DE LA HAUTE-VIENNE**

**ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE DE LA HAUTE-VIENNE**

**AIDEZ-NOUS! AIDONS LES.**

Atteinte d'une leucémie myéloïde chronique depuis 6 ans, je me suis adressée à la FNATH pour faire valoir mes droits. Après plus de 5 ans de combat contre les organismes, j'ai obtenu la reconnaissance de cette pathologie comme maladie professionnelle et l'indemnisation qui m'était due grâce à la FNATH.

La FNATH mérite d'être connue et reconnue et je ne peux que vous conseiller d'aller à la rencontre du service de conseil et de défense de la FNATH Haute-Vienne.

**N'hésitez pas à nous contacter:**  
11 avenue de Locamo  
87000 Limoges  
Tél : 05 55 34 48 97  
Fax : 05 55 34 68 66  
fnath87@wanadoo.fr

**AIDEZ-NOUS! AIDONS LES.**

Parce qu'on ne connaît pas assez l'engagement de la FNATH

**AVANCEZ AVEC NOUS !**



**OBJECTIF CITOYEN**

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???**

**LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS**

**QUI ?** Garçons et filles de nationalité française  
**OÙ ?** À la mairie de ton domicile  
**QUAND ?** Dès 16 ans  
**AVEC QUOI ?** Ta carte d'identité  
Le livret de famille  
**POURQUOI ?** Un justificatif de domicile  
Pour être inscrit sur les listes électorales  
Pour te présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique  
(CAP, BEP, Baccalauréat, permis de conduire, etc.)

[www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)  
Rubrique "Jeunes et JAPD"

SGA

# Infos diverses



## #MaCommuneJyTiens

L'Association des Maires de France, a lancé une campagne de communication nationale signée Les Maires de France et portée par le #MaCommuneJyTiens.



La commune de Saint Léger la Montagne, comme les communes de France fait partie des acteurs du quotidien des Français, et contribue à son échelle, à la continuité et l'efficacité des services publics.

Entretien des espaces verts? On le fait, entretien la voirie? On le fait, fournir de l'eau potable? On le fait.



### ASSAT : 30 années d'existence à votre service au quotidien

Pour répondre aux besoins réguliers ou ponctuels (absence de salarié, surcroit d'activité, ...) des particuliers, des collectivités et des entreprises l'ASSAT propose ses services de mise à disposition de personnel sur la commune pour :

- Ménage, Repassage, Aide aux courses, Aide à la cuisine etc ...
- Entretien Espaces verts (tonte, Jardinage, Bêchage, Débroussaillage etc ...)
- Soins aux animaux
- Petits travaux de Bricolage dits Hommes toutes mains (fixation étagère, montage et démontage de meubles...)

- Manœuvre Bâtiment, Manutentionnaire
- Nettoyage de locaux

L'EI de la Gartempe quant à elle, propose ses interventions avec matériel ainsi qu'un devis gratuit concernant :

- Entretien Espaces verts (tonte, débroussaillage, taille de haies, taille d'arbres, plantations ...)
- Petits travaux de Bricolage
- Petits travaux de Maçonnerie
- Pose de clôture
- Nettoyage Haute Pression
- Déménagement, Débarras

**L'ASSAT et L'EI de la GARTEMPE restent à votre écoute afin de répondre à vos besoins au 05 55 76 13 40 ou au 07 78 05 13 06**

**[www.assat87.fr](http://www.assat87.fr)**

**[assat87@orange.fr](mailto:assat87@orange.fr)**

**Permanences : Du lundi au vendredi de 09h à 12h et 13h30 à 17h30**

# Infos diverses



## SECTEURS COLLECTÉS

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
• Nieul bourg	• Bessines-sur-Gartempe nord et écart • Morterolles	• Bessines-sur-Gartempe bourg • Razès bourg • Compreignac écart	• Folles • Fromental	• Saint-Sulpice-Laurière bourg • Laurière écart • Bessines-sur-Gartempe cités et écart
• Vaulry • Breuilaufa • Chamborêt bourg	• Bersac-sur-Rivalier • Laurière bourg • Saint-Sulpice-Laurière écart	• Ambazac écart • Saint-Laurent-les-Eglises	• Nantiat bourg est • Le Buis • Nieul écart • Saint-Jouvent écart	• Saint-Jouvent bourg • Thouron bourg
• Les Billanges • Jabreilles-les-Bordes • La Jonchère Saint-Maurice	• Saint-Léger-la-Montagne • Saint Sylvestre • Ambazac bourg sud • Saint-Priest-Taurion sud-est	• Saint-Jouvent écart • Nieul écart • Nantiat bourg ouest et écart • Chamborêt écart • Thouron écart	• Thouron écart • Compreignac bourg et écart • Ambazac écart	• Ambazac bourg nord • Saint-Priest-Taurion nord-ouest



Une carte Google Maps est disponible à partir du site internet de la Communauté de Communes ELAN afin que vous puissiez connaître avec précision le jour de collecte affecté à votre adresse. Scannez le QR Code suivant ou rendez-vous à l'adresse internet ci-dessous.



<https://bit.ly/2Edd6Xl>

Pour tout renseignement complémentaire, appelez le Service Déchets Ménagers de la Communauté de Communes ELAN au 05 55 76 09 45 ou au 05 55 56 04 84.



Voici un lien vers le site internet qui contient plus de précisions quant à l'utilisation de la carte Google <https://www.elan87.fr/environnement/gestion-des-d%C3%A9chets/collecte-des-d%C3%A9chets-m%C3%A9nagers/>



À compter du 2 janvier 2019, la Communauté de Communes ELAN assurera, avec ses moyens humains et matériels (5 camions et 13 agents), la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire une fois par semaine pour chaque foyer.

« ELAN a l'ambition d'offrir un service de collecte des déchets garantissant aux agents des conditions de travail en toute sécurité et offrant un service pleinement efficace pour les usagers. »

Le Président, M. Bernard DUPIN

### → Programme National de Prévention des Déchets - ADEME - 2014-2020

Ce programme fixe comme objectif une diminution de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant par an à l'horizon 2020. ELAN s'inscrit dans ce projet et se fixe comme objectif une diminution de 10% des DMA.

La mise en place d'une tarification incitative (liée à la quantité de DMA produite) doit permettre d'atteindre cet objectif.

### → Rappel des consignes de tri

Réduire notre production de déchets est un enjeu majeur en faveur de l'environnement, de notre santé et de l'économie, pour :

- Limiter les rejets de gaz à effet de serre ;
- Réduire la consommation de ressources naturelles non-renouvelables ;
- Maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets (collecte, incinération, stockage).

• Communauté de Communes ELAN  
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h  
13, rue Gay Lussac, 87240 Ambazac  
05 55 56 04 84 | [elan87@orange.fr](mailto:elan87@orange.fr) | [elan87.fr](http://elan87.fr)

• Visitez notre page dédiée à la gestion des déchets  
<https://bit.ly/2AVquOT>

• Suivez l'actu de la ComCom sur les réseaux sociaux

f @ComComELAN  
t @CCElan87



Ce document a été réalisé à partir de papier entièrement recyclé.  
Directeur de la publication : B. DUPIN, président  
Réalisation et conception : Services - Etude SIG et Communication ELAN  
Sources : Services techniques ELAN  
Crédits photos : CC ELAN - Unsplash | Impression : Atelier Graphique  
Distribution : Prestataires divers | Document édité à 15 000 ex.  
Ne pas jeter sur la voie publique - En fin de vie, merci de me déposer dans un Éco-point.

IMPRIMERIE



# Le mot des Associations

## Comité des fêtes



L'année festive s'est achevée le 8 décembre 2018 par le traditionnel repas des aînés : traditionnel mais non conventionnel. En effet, Maire, Adjoint et Conseillers municipaux étaient à la tâche avec les membres du Comité des Fêtes, pour faire de ce festin un moment de fête et de joie partagées. L'orchestre « Moizotti » a sollicité les cordes vocales des invités pour entonner des chansons de leur époque.

La rando gourmande avait un caractère particulier cette année, puisque le Comité des Fêtes s'est asso-

cié à l'organisation des 20 ans de la tourbière des Dauges. Les participants, nombreux, ont particulièrement apprécié cette journée rando-repas. Et nous avons terminé en dansant au son des musiques traditionnelles.

Le repas « cochon farci », préparé par notre talentueux cuistot « Chouchou », qui a l'art et la manière de concocter de quoi garnir nos assiettes, aidé de Corentin notre nouvel adhérent, a connu son habituel succès. L'ensemble des membres du Comité était au diapason pour une journée joyeuse et ensoleillée.

Le feu d'artifice a illuminé le ciel de Saint Léger. Les spectateurs ont pu apprécier ce beau spectacle pyrotechnique. Le Comité des Fêtes invite les parents à venir plus nombreux avec leurs enfants pour participer à cette journée propice à la convivialité et aux rencontres entre nos habitants. Les jeux sont gratuits pour les enfants et l'association offre l'entrée du bal à tous.

Rendez-vous à la salle polyvalente le 12 janvier 2019 pour notre assemblée générale. Nous sommes à votre écoute pour toutes nouvelles idées ou initiatives qui pourraient faire évoluer nos manifestations. Toute personne désireuse de s'investir sera la bienvenue.

Joyeux Noël à toutes et tous et bonne et heureuse année 2019.



# Le mot des Associations

## Gymnastique Volontaire

Nous voilà en cette fin d'année 2018, en pleine forme grâce à notre monitrice Cindy secondée par Gisèle.

Nos ateliers « danse » sont renforcés avec les compétences bénévoles de « Gérald ». Merci à lui. Toute notre équipe, composée de 24 adhérents, travaille dans la bonne humeur, chacun, chacune avec ses possibilités.

Certains sur leurs chaises sont là pour la bonne santé morale et les encouragements à l'effort des actifs. Périodiquement, un moment de gourmandises pour fêter les anniversaires nous permet de partager blagues et chansons, et nous avons déjà prévu de déguster la galette des rois le jeudi 10 janvier.

Le 7 janvier après les fêtes, nos séances continueront dans cette bonne ambiance (lundi et jeudi de 19h à 20h), bienvenue, même en cours d'année, à celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre.

*Bonnes fêtes de fin d'année à tous. Meilleurs Vœux pour 2019*



# Le mot des Associations

## Lou Amis

Le gala annuel des amis de St Léger a eu lieu le 6 octobre dernier. A cette occasion ils ont fêté le 35ème anniversaire de l'Association. Pour animer cette soirée ils avaient invité 2 excellents chanteurs: Lou LEWIS et Arthur JORKA. Nous avons déjà apprécié Lou à notre dernier gala, et nous avons eu grand plaisir à l'écouter de nouveau. La 2ème partie, a été assurée par

Arthur, il nous a interprété les plus grands succès de Jo DAS-SIN, même voix mêmes gestes. Il a été très applaudi par l'assistance et nous avons reçu de nombreux compliments pour cette superbe soirée.

L'assemblée générale, s'est tenue le 1er décembre à la salle polyvalente en présence de

Madame le Maire, et de nombreux adhérents. La présidente a lu le rapport moral, et le compte rendu d'activités. Le trésorier a donné le bilan financier celui-ci est satisfaisant. Petit changement au bureau Michel DESCHAMPS laisse sa place de vice-président et Bernadette THOMAS, trésorière adjointe est remplacée par Paulette TOUMAZOU. L'assemblée s'est terminée comme de coutumes par un apéritif dinatoire.

Le repas de Noël a eu lieu le 15 décembre, le Père Noël est venu à la salle apporter des cadeaux aux enfants, petits et grands étaient ravis de sa visite. Après un apéritif toujours convivial, tous les invités se sont retrouvés à l'Auberge des Trois Clochers, pour partager un super repas. Compliments au Chef Thierry, à Angélique et Nelly pour le service. Nous avons tous passé une bonne soirée animée par notre chanteur préféré Riri!

Nous débuterons l'année par un déjeuner à la salle des fêtes le 20 janvier 2019, et nous tirerons les rois avec les délicieuses galettes de notre ami Jean-Yves du « Petit Li-mousin ».

En avril 2018 nous avons organisé « un loto gourmand » celui-ci n'a pas obtenu le succès espéré. Il ne sera pas renouvelé en 2019.

Il est prévu un repas raclette à l'Auberge le samedi 16 mars à midi, ainsi qu'une soirée grillades le 14 juin. Ces deux manifestations sont ouvertes à tous.

Bonne fêtes de fin d'année à toutes et à tous et Meilleurs Vœux pour 2019



# Le mot des Associations

## ACCA

Chers amis,



Nous voilà déjà à mi-saison et nous avons prélevé 70 sangliers, 20 chevreuils et une dizaine de renards. La deuxième équipe sous la responsabilité de M. VERDIER a quant à elle, prélevé 1 sanglier et 2 chevreuils.

Les 21 et 22 juillet ont eu lieu notre traditionnel ball-trap qui fût une belle réussite. Le 24 novembre notre concours de belote a réuni 56 équipes.

Cette année nous avons décidé d'organiser une chasse au renard avec l'équipage « Les Beaux Couverts » qui se déroulera le dimanche 3 février 2019 avec un départ dans le bourg de la commune. De plus, nous participons à l'opération « La chasse au sens propre » lancé par RWS qui consiste à collecter les douilles usagées de munitions rayées et de les recycler afin de générer des fonds qui seront utilisés pour lutter contre la maladie de LYME.

Notre prochain concours de belote se déroulera le 23 mars 2019 et notre vide grenier le 16 juin 2019 avec de nouveau une exposition de vieux tracteurs.

En espérant vous voir nombreux parmi nous, tous les membres de l'A.C.C.A. se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019.

Mélody MAUX

Présidente de l'A.C.C.A.



# Le mot des Associations

## Tonus Vétérans Club

Que s'est-il passé au Tonus Vétérans Club depuis le précédent bulletin de juin 2018.

D'abord, afin de terminer notre saison de jeux en salle, nous avons fait une sortie à Limoges, au Tapis Rouge, qui nous a présenté un nouveau spectacle plus étoffé que celui qu'il nous avait donné il y a trois ans. Plus de danseurs - et de danseuses, costumes plus variés, une chanteuse et un chanteur au top, et un repas du terroir ont permis à une cinquantaine de participants de passer un agréable moment;



Ensuite et malgré un été particulièrement chaud, les parties de pétanque se sont disputées toujours dans la bonne humeur tous les jeudis en fin d'après-midi. Certaines se sont poursuivies par un "repas pizza" à l'Auberge des Trois Clochers. Je ne vous parle pas de l'ambiance, vous pouvez la deviner.



Le nouvel exercice a débuté par l'Assemblée Générale. Notre effectif se maintient à peu près, nos quatre adhésions supplémentaires ont à peine compensé ceux qui, en raison de leur état de fatigue, ont dû déclarer forfait. Malgré tout, entre 28 et 30 personnes viennent animer nos après-midi de jeux. Si les jeux de cartes ou de société vous tentent, n'hésitez pas à nous rejoindre. Nous vous accueillerons avec plaisir et vous pourrez aussi fêter avec nous nos anniversaires et déguster nos goûters.

Les fêtes approchant, nous avons offert à nos adhérents un petit agenda de poche - ou de sac - pour ne pas oublier nos prochaines festivités.



Rendez-vous en janvier pour les galettes.

En cette fin d'année plutôt difficile et morose, je veux jouer la carte de l'optimisme et souhaiter à tous de joyeuses fêtes et surtout une excellente année 2019.

Nicole Portier

# Le mot des Associations

## Club Canin

Le Club d'Education Canine a fêté son année d'existence au mois de novembre dernier et a atteint un rythme de croisière avec une trentaine d'adhérents toujours aussi assidus et motivés.

Toujours sous la responsabilité d'un moniteur canin bénévole, diplômé de la Société Centrale Canine en obéissance et en agility et du centre de formation aux métiers du chien Hervé PUPPIER, spécialisé dans les troubles du comportement canin, il a pour vocation d'accueillir tous les maîtres désirant éduquer ou rééduquer leur chien quelle que soit leur race, qu'ils soient inscrits ou non au livre des origines français (LOF) et dès l'âge de 3 mois.

Toujours dans le respect du chien, avec des méthodes et techniques ciblées s'adaptant à leur sensibilité et à leur personnalité, c'est une éducation ou une rééducation canine rationnelle et réfléchie qui sera dispensée dans le but d'obtenir une relation saine et équilibrée entre le chien et son maître.

Les troubles comportementaux (peur-agressivité-anxiété etc.) seront traités dans le même esprit avec une prise en compte de l'historique du chien et des raisons qui l'ont amené à présenter ces troubles afin de mettre en place des protocoles de thérapies techniques comportementales

En évitant l'utilisation d'une méthode d'éducation unique et stéréotypée, la communication verbale et non verbale (gestuelle) sera toujours privilégiée.

Vous conduirez vous-même votre chien sous les directives du moniteur qui sera à votre écoute pour vous donner tous les conseils adaptés à la personnalité du couple maître-chien.

Dans le même temps, vous découvrirez l'obéissance canine et l'agility en pouvant vous perfectionner dans ces disciplines de sports canins, selon vos souhaits.

Les entraînements ont lieu tous les mercredis et les samedis à partir de 14 heures 30 sur l'ancien stade de football de la commune.

Pour tous renseignements prendre contact au : **06 11 14 56 77** ou par mail : **gm@cec-saintlegerlamontagne.fr**

**Site internet : [cec-saintlegerlamontagne.fr](http://cec-saintlegerlamontagne.fr)**



# Le mot des Associations

## Nature et Patrimoine

En cette période de fin d'année Nature et Patrimoine vous souhaite de bonnes fêtes et vous présente ses vœux pour 2019 et entre autres d'apprécier le bel environnement de St Léger la Montagne

C'est l'occasion de communiquer sur les circuits balisés, toujours à maintenir en bon état. Ainsi des balisages ont été rénovés : jaune de St Léger à Lavedrenne , fushia de Ségord - Sauvagnac -La Croix du Pâtre- Le Temple à St Léger, bleu de St Léger à Lespinas.

*Ces balisages se font au rythme de 2km maximum à l'heure, donc c'est l'occasion de faire une petite balade conviviale, il n'est pas nécessaire d'être adhérent de l'association, n'hésitez pas à me contacter par l'intermédiaire de la mairie.*

Avec les 20 ans de la Tourbière des Dauges, le nouveau circuit « par Monts et par Eaux » vous a été partiellement proposé. Merci d'être venus si nombreux et bravo pour vos efforts !! le circuit est un peu sportif mais c'est aussi l'occasion de voir ces blocs rocheux des Pierres Milliers et de la Pierre Ronde sous un autre angle. Nous travaillons toujours sur le circuit qui passera par les Dauges (16km) mais que votre connaissance du secteur vous permettra de tronçonner en de multiples circuits à votre portée, le balisage commencé est « vert pré » il va se poursuivre en période plus sèche et un topo est prévu vers le mois de mai.

Retrouver sur notre site [www.nature-patrimoine-montsdambazac.fr](http://www.nature-patrimoine-montsdambazac.fr)

### Le programme et d'éventuelles mises à jour

--**Atelier de danse folk** à la salle polyvalente de **St-Sulpice-Laurière** : Tous les mercredis de **20h à 22h**, sauf vacances scolaires.

--**Recherches généalogiques** : contact au **06 07 10 03 07**

Dimanche 27 janvier: **Balade des Rois à Laurière**. Rendez-vous à **14h** place de l'église *dégustation de la galette en fin de balade*, **gratuit et ouvert à tous**.

Dimanche 24 février- Balade à Bersac sur Rivalier : **Rendez-vous à 14h** place de l'église , **gratuit et ouvert à tous**.

Samedi 9 mars - Bersac sur Rivalier:14h Assemblée Générale **de Nature et Patrimoine** puis vers 16h exposé de Jean-Pierre Floc'h, **hydrogéologue, sur la géologie et l'hydrogéologie de notre secteur**.

Dimanche 31 mars –Balade des œufs à St Léger la Montagne, **rendez-vous à 14h** à l'église du bourg , **gratuit et ouvert à tous**.

Samedi 28 avril – Balade du sentier Botanique à Bersac sur Rivalier -**rendez-vous à 14h** au Viaduc de Roche-rolles .

Annie Jacquemain,

Déléguée de Nature et Patrimoine sur St Léger



# Le mot des Associations

## Judo Club

Le club est heureux de reprendre le chemin de Saint Léger la Montagne. Les cours ont repris le mercredi 5 septembre. Vous pouvez donc retrouver Gérard BAYLE comme enseignant de 18h30 à 19h30. Tous les niveaux sont les bienvenus.

En octobre le club a organisé un tournoi benjamins(es) samedi 13 octobre à Châteauponsac.

Le club comptabilise 130 licences réparties sur les 3 sections dont 17 sur St Léger la Montagne.

Nos prochains temps forts sont la réalisation du calendrier, la venue du Père Noël le mercredi 19 décembre ainsi que la galette des rois au cours du mois de janvier. Les dates ne sont pas arrêtées.

Pour terminer, le club organise le dimanche 10 février 2019 une sortie au grand SLAM à Paris. Il s'agit d'un tournoi international de judo, alors les amateurs à partir de benjamins(es) peuvent d'ores et déjà se manifester auprès de l'enseignant.



## VTT Rando Club

L'Association de St Léger la Montagne VTT Rando Club a été créée en 2003. Le Club accueille 27 licenciés sous l'égide de l'UFOLEP, et organise une rando VTT et pédestre dans notre belle commune de St Léger.

Nous remercions Madame le Maire ainsi que les habitants de la commune et les bénévoles qui viennent nous aider à organiser cette randonnée, qui aura lieu le dimanche 13 octobre 2019.

N'hésitez pas à nous contacter pour adhérer ou pour participer à la vie de notre club au:

- 06 80 34 27 63
- 06 50 42 44 65

# Le mot des Associations

## Maison de la réserve

### 20 ans de la réserve

Le 15 septembre, jour pour jour, nous avons fêté les 20 ans de la réserve naturelle.

Tout d'abord, une matinée « vintage », conférence débat du sextuor ayant contribué au classement du site (de gauche à droite), Philippe BARRY, Christiane DESCUBES, Axel GHESTEM, Jacques SUBRA, Jean-Pierre VERGER et Askolds VILKS :

pour les remercier tout d'abord de leur pugnacité en ces temps (les années 70) où la protection de l'environnement n'en était qu'à ses balbutiements.

pour apprendre d'eux les affres, les joies et autres péripéties ayant émaillé le long cheminement (23 ans) vers la création de la première réserve naturelle nationale limousine.

Ensuite, l'après-midi a été consacré à une randonnée gourmande. 86 personnes ont ainsi pu arpenter un nouveau chemin de randonnée d'une dizaine de km, concocté par l'association Nature et Patrimoine, retraçant le parcours de l'eau du ruisseau des Dauges, pour aboutir à l'étang du Mazeau.

Ceux qui ne marchaient pas, ont pu se consacrer à des ateliers : fabrication de nichoirs avec la LPO, détermination de micromammifères avec le GMHL et fabrication de cosmétiques bio.

Enfin, la journée s'est conclue par un repas mis en place par le comité des fêtes de Saint-Léger-la-Montagne et l'Auberge des 3 clochers (75 personnes), suivi d'un bal folk effréné, animé par le groupe « Roule et Ferme derrière ».

Le Conservatoire tient à remercier toutes les personnes ayant apporté leur concours à la réussite de cette journée.

### Suivis micromammifères

Il s'agit d'inventorier ou de confirmer la présence de petits mammifères comme les mulots, les campagnols et les musaraignes. Une espèce rare avait été capturée en 2004 : la Crossope aquatique, petite musaraigne noire au ventre blanc.

Au mois de septembre, 5 lignes de 10 pièges ont été posées et relevées 3 matins consécutifs. 2 Crossopes aquatiques ont été capturées, confirmant que cette espèce est toujours bien présente sur le site.

### Fréquentation, exposition temporaire

La fréquentation du site en été a été similaire à l'année dernière. L'éco-compteur a recensé 2 166 personnes de juin à septembre 2018.

Cette année, l'exposition de la maison de la réserve avait pour thématique « l'âge de glace », mêlant des fossiles, silex taillés et panneaux d'exposition dont un spécifique sur les résultats d'une étude palynologique réalisée sur la Tourbière : étude des pollens conservés dans la tourbe, permettant de se représenter le milieu naturel de l'époque.

Il y a 11 000 ans, les Monts d'Ambazac étaient une vaste toundra de graminées, à laquelle a succédé une forêt de bouleaux, de chênes ou de pins puis de noisetiers qui deviennent dominant.

Ces derniers régressent au profit du chêne, du bouleau puis du hêtre. L'activité humaine est importante il y a 2 200 ans, avec la présence de nombreuses céréales et de noyers. Les prairies sauvages sont présentes ainsi que les landes. A la période actuelle, on constate une nette diminution de la présence de céréales, au profit des forêts.

### Posters

Le lycée Raymond Loewy de la Souterraine, labellisé lycée des métiers du Design et des Arts Appliqués, nous a contacté en septembre 2016, afin de collaborer à un projet de création artistique.

5 posters sur la biodiversité avec pour thématique le « fourmillement » ont été créés. Ils seront présentés au public à la maison de la réserve en 2019.

**Bizarre !**

Le 26 juillet dernier, une cigale a été entendue à Sauvagnac...



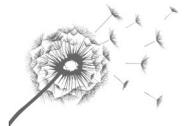
# Programme festif

ACCA		TONUS VETERANS CLUB	
23.03.2019	Concours de belote	10.01.2019	GALETTE
16.06.2019	Vide grenier	31.01.2019	Jeux
<b>GYMNASTIQUE VOLONTAIRE</b>		14.02.2019	Jeux
13.06.2019	Assemblée générale	28.02.2019	Jeux
<b>LOU AMIS</b>		14.03.2019	Jeux
20.01.2019	Galette	28.03.2019	Jeux
16.03.2019	Repas raclette	04.04.2019	REPAS
14.06.2019	Soirée grillades	11.04.2019	Jeux
<b>COMITE DES FETES</b>		25.04.2019	Jeux
12.01.2019	Assemblée générale	09.05.2019	Jeux
23.02.2019	Repas petit salé lentilles	22.05.2019	Jeux
22.06.2019	Feu de la Saint Jean	06.06.2019	Jeux
09.06.2019	?	20.06.2019	Jeux
<b>18.05.2019</b>	<b>Repas des Anciens Ecoliers</b>	27.06.2019	FESTIVITE

## ETAT CIVIL

### DECES

Madame Ginette CHARRAUD née LADAME	20.07.2018	Jeammeyrat
Madame Pascale GODEFROY née DEVILLECHABROL	03.09.2018	Mallety
Monsieur Pascal LASNIER	09.09.2018	Le Bourg
Madame Odette BILLAT	19.09.2018	Marzet
Monsieur Aimé BORIANNE	08.10.2018	Le Mazeau
Madame Marguerite LEFORT née DECOUX	29.10.2018	Les Combes
Madame Lucette DUMONT née PERICHON	21.12.2018	Le Mazeau



### NAISSANCES



Mya LIS	06.07.2018	Lasgorceix
Clarence Simon Alex DURAND	28.10.2018	Le Mazeau
Eliot Benjamin Jean CAMUS	30.10.2018	Le Mazeau
Maléna LEPAGE	06.11.2018	Les Combes

### NOUVEAUX ARRIVANTS

Mr et Mme BURDELSKI	Anciennement EYLIER	Les Combes
Mr PAILLER	Anciennement TOURNIEROUX	Les Combes
Mr DELAGE Patrick et Mme MATHIS Isabelle	Anciennement PATILLAUD	Le Temple



# Tarifs communaux

## GESTION DES CIMETIERES

Concession le m <sup>2</sup>	58.00 €	Concession columbarium 15 ans	250.00 €
Forfait caveau communal (6 mois)	45.00 €	Concession columbarium 30 ans	400.00 €
Caveau communal/jour supplémentaire	4.00 €	Forfait nettoyage de caveau	120.00 €

## SERVICE DE L'EAU pour les abonnés de la commune

Nouveau branchement	Prix coûtant	Fermeture de la vanne	30.00 €
Ouverture de la vanne	30.00 €	Résiliation avec retrait de compteur	60.00 €
Compteur gelé	Prix coûtant	Abonnement	36.00 €
Prix du mètre cube	1.10 €	Location compteur	13.00 €

## LOYERS COMMUNAUX

### SALLE POLYVALENTE

QUI	CAUTION	JOUR 1	JOUR 2
Associations communales	Néant	Gratuit	Gratuit
Associations cantonales et Habitants de la commune	1 000 €	150 €	75 €
Autres	1 000 €	380 €	190 €
Auberge des Trois Clochers	Néant	150 €	75 €

### GITE RURAL « MAIRIE »

CAUTION	LA NUIT	LA SEMAINE	LE MOIS
1 000 €	75 €	275 €	400 €



**Le Maire et les Conseillers Municipaux, vous présentent  
leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.**

**Bonheur**

**Amitié**

**Santé**